

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 28 FEVRIER 2013

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	34
Absents représentés	10
Absents excusés	0
Absents non excusés	1

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT HUIT FEVRIER à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 22 février 2013 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, BERNARD Sandrine (jusqu'au point A) WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

Mmes PERSTUNSKI-DELEAGE, LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ROSSET, TAGZOUT (à partir de la question orale), CATALAN, MARTINEZ, PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, M. MOKRANI, Mme BROUTE, MM. CASTELNAU, LECLERCQ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. MARCHAND, adjoint au Maire, représenté par M. MAYET,
M. BARON, conseiller municipal, représenté par Mme SCHIAVI,
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par Mme DUCHENE,
Mme APPOLAIRE, conseillère municipale, représentée par M. LECLERCQ,
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI (jusqu'au vote pour le secrétaire de séance),
M. ONAKAYA MENGE, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD Sandrine (jusqu'au point A),
Mme BERNARD Sandrine, adjointe au Maire, représentée par M. MERCIER (à partir du point B).

ABSENT EXCUSE

M. ONAKAYA MENGE, conseiller municipal (à partir du point B).

ABSENT NON EXCUSE

M. CATHENOZ, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

LE CONSEIL,

/ ENTEND la réponse à la question posée par le groupe de Gauche Radicale, Ecologiste, Citoyenne et Socialiste relative à l'application de la loi du "mariage pour tous".

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 31 janvier 2013.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe des Elus communistes et partenaires contre la précarité énergétique et les expulsions locatives (vœu joint).

(31 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ et 9 conseillers ne prennent pas part au vote : Mme BERNARD Sandrine, M. BARON, Mme SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER, Mmes BROUTE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie-Les Verts au nom de la majorité municipale pour la libération de Ennâama Asfari, Militant Ivryen sahraoui des droits de l'homme, Prisonnier politique au Maroc (vœu joint).

(40 voix pour et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

A/ APPROUVE le principe du report de l'application du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire, dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune à la rentrée scolaire 2014/2015 et **AUTORISE** en conséquence le Maire à demander au directeur académique des services de l'Education Nationale ce report et à effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens.

(à l'unanimité)

B/ PREND CONNAISSANCE du rapport du Maire prévu par la loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 sur la situation de la collectivité territoriale en matière de développement durable, préalablement à la saisine du Conseil sur le budget primitif 2013.

(affaire non sujette à un vote)

C/ Point reporté au Conseil municipal du 28 mars 2013.

1/ ACCORDE la garantie communale à l'ESH Logis Transports pour le remboursement de 12 prêts d'un montant de 10 292 164 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi que 6 prêts auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 1 622 140 € pour la construction de 101 logements sociaux avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine et **ACCORDE**, dans ce cadre, une subvention de 505 000 € à l'ESH Logis Transports au titre de la surcharge foncière qui sera versée à hauteur de 150 000 € en 2013, de 155 000 € en 2014 et de 200 000 € en 2015.

(39 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

2/ MODIFIE les dispositions des articles 1, 2 et 4 de la délibération du 22 novembre 2012 et **ACCORDE** en conséquence la garantie communale à hauteur de 100 % à l'OPH d'Ivry pour le remboursement des emprunts d'un montant total de 7 426 432 € qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ces prêts étant destinés à financer la construction de 53 logements au 18 rue Pierre Rigaud à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. BOUYSSOU)

3/ APPROUVE la convention d'engagement à la modération de loyer à passer avec le propriétaire bailleur, Madame Nathalie Lefebvre, concernant le logement situé au 45 rue Westermeyer à Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité)

4/ EMET un avis défavorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical présenté par la société Bricorama France pour son magasin, enseigne Batkor, sis 12, quai Marcel Boyer à Ivry-sur-Seine et **REAFFIRME** sa volonté d'un maintien du principe du repos dominical.

(33 voix pour et 10 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, ABERDAM, Mme BERNARD Sandrine, M. BARON, Mme SCHIAVI, M. MERCIER, Mme BROUTE)

5/ APPROUVE la convention de mise à disposition des infrastructures de communications électroniques avec le SIPPAREC.

(42 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

6/ MODIFIE la délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2012, **FIXE** en conséquence le tarif de l'abonnement trimestriel pour le stationnement automobile des non résidents à 190 € et **DIT** que les tarifs du stationnement pour le parking Marat prennent effet à compter du 1^{er} mars 2013.

(42 voix pour et 1 abstention : Mme PERNIN)

7/ SOLLICITE une subvention au titre de la Convention Régionale de Renouveau Urbain 2007-2013 auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour les travaux de réhabilitation des rues du 19 mars 1962, Eugène Duchaffour et Georgette Rostaing à Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité)

8A/ APPROUVE la convention de partenariat avec la société « Les Petits Cœurs », visant à définir les conditions d'exploitation de la structure d'accueil de la crèche sis 4 impasse Emile Zola au Kremlin-Bicêtre et à préciser les modalités et le financement de 4 places par la Ville.

(38 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, ABERDAM)

8B/ APPROUVE la convention de partenariat avec la société « Gazouillis Vitry », visant à définir les conditions d'exploitation de la structure d'accueil de la crèche sis 37 rue de la Concorde à Vitry-sur-Seine et à préciser les modalités et le financement de 6 places par la Ville.

(38 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, ABERDAM)

9/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 3 000 € au profit de l'association de « Soutien aux salariés de l'automobile du 93 ».

(34 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ et 5 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, M. BARON, Mme SCHIAVI, M. MERCIER, Mme BROUTE)

10/ DECIDE d'appliquer les taux de rémunération maximums autorisés par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 pour les personnels enseignants assurant des missions périscolaires ; **DECIDE** l'attribution d'une indemnité pour l'accueil du matin dans les écoles primaires. Le taux de cette indemnité est fixé à 0,97 € pour vingt minutes d'accueil par jour ; **DECIDE** l'attribution d'une indemnité aux enseignants chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte au taux journalier de 23,14 €. Ce taux est calculé en référence au taux horaire du salaire minimum de croissance ; **DIT** que le versement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué mensuellement au personnel enseignant ; **FIXE** au 1^{er} mars 2013 la date d'effet de la présente délibération et **PRECISE** que les augmentations suivront les majorations des traitements des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales ainsi que l'augmentation du salaire minimum de croissance.

(à l'unanimité)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 janvier 2013.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 00H40

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

Ph. BOUYSSOU

P. GOSNAT